



# ASSEMBLEE PRIMAIRE DE MONT-NOBLE

## 21 juin 2023

Salle polyvalente de Mase – 19h30

<b>1. Contrôle des présences</b>	
	<p>Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie tous les participants pour leur présence.</p> <p>Le président remercie M. Jean-Marc Bruttin de la fiduciaire ECSA pour sa présence.</p> <p>L'ordre du jour est approuvé.</p>
<b>2. Désignation des scrutateurs</b>	
	<p>Messieurs Maury Christophe et Rossier Philippe sont désignés en tant que scrutateurs.</p>
<b>3. Lecture et approbation du PV de l'assemblée primaire du 13 décembre 2022</b>	
	<p>Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal du 13 décembre 2022. Celui-ci est approuvé à l'unanimité sans lecture.</p>
<b>4. Présentation des comptes 2022</b>	
	<p>Les comptes présentent des revenus financiers de CHF 9'178'953.51 pour des charges financières de CHF 7'025'650.38 donnant ainsi une marge d'autofinancement de CHF 2'153'303.13. Les dépenses d'investissement s'élèvent à CHF 3'274'254.90 pour CHF 398'717.24 de recettes dégageant un investissement net de CHF 2'875'537.66. Les investissements sont élevés et n'ont pas pu être couverts dans leur intégralité. Il en ressort un manco de financement de CHF 722'234.53.</p> <p>Des amortissements comptables de CHF 1'475'544.66 ont été réalisés tandis que CHF 222'975.22 ont dû être prélevés sur les fonds et financements spéciaux.</p> <p>Les comptes 2022 étant considérés comme bons, il a été possible d'attribuer le montant de CHF 880'000.- à la réserve de politique budgétaire. Ainsi, il en ressort un bénéfice net de CHF 2'113.09 reporté au bilan.</p>
<b>5. Rapport de l'organe de révision</b>	
	<p>M. Bruttin Jean-Marc de la fiduciaire Ecsa donne lecture de son rapport et recommande à l'assemblée primaire d'approuver les comptes 2022 de la municipalité.</p>

6.	<b>Acceptation des comptes 2022 et décharge aux organes responsables</b>
	Avec une opposition et une abstention, les comptes 2022 sont approuvés à la majorité. Le président les en remercie.
7.	<b>Divers</b>
	<p><b>Bancomat Raiffeisen</b> : désormais la Raiffeisen doit changer tous les bancomats. Le coût d'un nouveau bancomat « nouvelle génération » est de CHF 60'000.- dont CHF 30'000.- par an de frais d'exploitation. Le conseil communal a approuvé le contrat pour la pose d'un nouveau bancomat Raiffeisen avec une participation communale de CHF 12'000.- par an et pour une durée de 5 ans, puis renouvellement d'année en année.</p> <p><b>Téléphonique Bramois/Nax</b> : La prochaine séance du COPIL se tiendra le 23 août et une séance d'information à la population aura lieu le 10 octobre 2023. La répartition des frais se rapportant à l'avant-projet est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 50% Etat du Valais</li> <li>▪ 25% Ville de Sion</li> <li>▪ 25% Commune de Mont-Noble</li> </ul> <p><b>Fusion</b> : A la lumière du résultat du 18 juin de la votation avec Veysonnaz, diverses options devront être examinées avec les Autorités sédunoises, respectivement l'Etat du Valais pour la suite à réserver à ce projet. Le rapport pour une éventuelle fusion entre Sion et Mont-Noble doit encore être finalisé avant la fin de l'année.</p> <p><b>Paroisse</b> : vu le peu de fréquentation il n'y aura plus de messes les weekends à Nax, seulement 1 fois par semaine. Durant l'hiver, la messe se fera à la maison bourgeoise de Nax par soucis de gain d'économie de chauffage.</p> <p><b>Pompiers</b> : le nombre de sapeurs-pompiers qui ont moins de 40 ans est trop faible. La commune a déposé une demande à Sion pour une éventuelle fusion et/ou collaboration avec le corps des sapeurs-pompiers de Sion. Dite demande est actuellement à l'étude auprès du chef de service de la sécurité publique.</p> <p><b>Alimentation la villageoise Vernamiège</b> : Mme Burkhalter cesse son activité au 30 juin 2023. Mme Maude Teuscher serait disposée à louer l'épicerie dès le 10 juillet avec les horaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Du lundi au Vendredi 16 H 30 – 19 H 30</li> <li>▪ Samedi horaire variable</li> <li>▪ Dimanche : Fermeture</li> </ul> <p><b>Eau potable</b> : A l'heure actuelle les réservoirs sont pleins et les sources ont un débit tout à fait satisfaisant. Dès lors, il n'y a actuellement pas besoin d'entreprendre d'actions restrictives au niveau de la consommation. Le nouveau réservoir est en eau et en fonction depuis cette semaine.</p> <p><b>Groupe des aînés</b> : un site internet sera créé cet été concernant les informations en lien avec ce groupe.</p> <p><b>Label « commune en santé »</b> : la remise du label aura lieu le 8 décembre. Cette journée sera aussi consacrée pour remercier tous les bénévoles pour leur travail effectué au bénéfice de la commune. La fête des aînés sera également célébrée à cette date.</p>

**École « Cour Verte »** : le projet d'aménagement de la cour d'école pour la végétaliser a débuté. L'objectif est d'inaugurer cette nouvelle cour à l'automne 2024.

**Jeudis culturels** : la programmation pour la saison 2023 est faite et débutera avec l'Opéra de Lausanne.

**Questions :**

- Une personne demande ce qu'il en est de la Piscine de Nax : M. Biollaz répond que le camping et la piscine sont privés. La commune avait négocié pour avoir des accès à la piscine plus étendu au public. Malheureusement, les propriétaires du camping n'ont pas tenu leur engagement et ont décidé de donner la priorité aux campeurs. La commune regrette de ne rien pouvoir faire à ce niveau. En fin d'année, le conseil effectuera un point de situation afin de voir si la population a pu y accéder ou non et déterminera ensuite s'il y a lieu de maintenir la subvention.
- LAT : s'il y a fusion, est-ce que c'est Sion qui va tout décider ? Cela fait quelques années que le PAZ est à l'étude. Actuellement, le conseil vient de prendre connaissance de la direction à prendre. Une séance pour les citoyens sera donnée en septembre avec au préalable une publication dans le bulletin officiel. Les zones réservées ont été prolongées jusqu'en juin 2026. Pour 2026, l'Etat du Valais s'oblige à homologuer tous les plans de zone.

La parole n'étant plus demandée, le président clos la séance et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

**COMMUNE DE MONT-NOBLE**

Le Président

La Secrétaire

B. Bruttin

M. Maury